Société anonyme au capital social de 808 991.50 Euros
Siège social : 102, rue Etienne Dolet
92240 Malakoff
478 129 968 RCS Nanterre

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL
AU 30 JUIN 2021

SOMMAIRE

SOMMAIRE **2**

I. RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL 2021 ..... **3**

1. ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE 3
   a. Résultats du premier semestre 2021 ..... *3*
   b. Activité commerciale *5*
   c. Essais cliniques *6*
2. SITUATION ET FAITS MARQUANTS 6
   a. Sécurisation du développement stratégique dans le traitement des varices *6*
3. EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DU SEMESTRE 7

II. ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2021 ..... **8**

Poursuite de la stratégie d'Echothérapie des Varices *14*
a. Signature d'un Accord de Performance Collectif *37*

III. RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES INTERMEDIAIRES **38**

THERACLION **38**

I. RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL 2021

1. Activité et résultats de la Société

a. Résultats du premier semestre 2021

En K€	30/06/2021	30/06/2020	**Var. %**
Chiffre d'affaires	885	167	+430%
issu des ventes d'équipements	*659*	*0*	*-NA*
issu de la vente de consommable SONOVEIN®	*74*	*33*	*+1245%*
Issu de la vente de consommable Echopulse®	*58*	*60*	*-3%*
issu de la vente de service	*95*	*74*	*+28%*
Subventions	203	-3	NA
Reprise amortissements et provisions	11	0	NA
Total des produits d'exploitation	**1 100**	**163**	**+575%**
Achats de marchandises et variation de stocks	481	-139	NA
Marge brute	**619**	**302**	**+110%**
% Marge brute	56%	NA	NA
Autres achats et charges externes	996	864	+15%
Achats de marchandises et Charges externes	**1 463**	**725**	**+102%**
Salaires et charges sociales	1 255	1 394	-10%
Dotations aux amortissements	67	69	-3%
Dotations aux provisions	0	0	NA
Autres charges	40	85	-53%
Autres charges opérationnelles	**1 362**	**1 496**	**-9%**
Résultat d'exploitation	**(1 739)**	**(2 111)**	**-18%**
Résultat financier	(185)	(190)	-3%
Résultat exceptionnel	(1)	(10)	-90%
Crédits Impôts Recherche	294	438	-33%
Résultat net	**(1 631)**	**(1 872)**	**-13%**
Effectif moyen (ETP)	**30**	**25**	**+20%**

Theraclion en passe de retrouver ses performances pré-covid

Après de nombreux mois de confinement et de suspension des traitements médicaux non urgents en raison de la crise sanitaire mondiale, l'activité commerciale de Theraclion a repris. En conséquence, 4 Echopulses dont 3 d'occasion sont vendus contre 0 en 2020 et la vente de services a augmenté de 25%. Au cours du premier semestre 2021, Theraclion SA a réalisé un chiffre d'affaires de 885 K€, soit cinq fois plus qu'en 2020, afin de retrouver le niveau d'activité de la période pré-covid.

Poursuite du déploiement des axes stratégiques sur SONOVEIN®

Theraclion a poursuivi le déploiement de ses axes stratégiques sur SONOVEIN® car la solution répond à un besoin médical non satisfait. Ce système est la seule option non-invasive de chirurgie des varices, sans cicatrice et sans incision, réduisant ainsi considérablement le risque de maladie nosocomiale. Il permet de minimiser le temps passé dans le centre de traitement et n'utilise pas de sédation

permettant une activité quasi-normale immédiatement après l'intervention.

Theraclion atteint maintenant un nouveau niveau de maturité technologique avec le développement du SONOVEIN S®. Ce nouveau système permet aux médecins de traiter au moins deux fois plus vite les patients pour le traitement non invasif des varices. Sur la plateforme ECHOPULSE®, une étude de phase 2 est en cours en partenariat avec le centre de cancérologie de l'Université de Virginie (Etats-Unis) pour des patientes atteintes d'un cancer du sein invasif de stade 1, 2 et 3 en utilisant une combinaison avec l'immunothérapie et la chimiothérapie.

Les phlébologues ont montré leur intérêt pour SONOVEIN S®, la dernière génération de SONOVEIN®. Theraclion vise maintenant l'ouverture de nouveaux sites de traitement en Europe et en Asie et progresse dans la soumission du dossier SONOVEIN® à la Food and Drug Administration (FDA) aux Etats-Unis.

Theraclion a mis en place un plan de recherche approfondi pour faire progresser les approches thérapeutiques conventionnelles, améliorer les protocoles chirurgicaux et les résultats cliniques. Sa plateforme évolutive conduit vers un environnement sans scalpel ni cicatrice, ni stress, en d'autres mots, la chirurgie des varices devient un élément du passé.

Au vu de l'intérêt des *Key Opinion Leaders* pour la technologie distruptive de Theraclion, la société est confiante dans la réalisation de son objectif d'ouverture de sites de traitement SONOVEIN® dans les prochains mois.

Theraclion poursuit ainsi ses objectifs pour le développement de SONOVEIN® :

- Ouvrir de nouveaux sites de traitement en 2021 en Europe et en Asie pour le traitement des veines tout en travaillant de concert avec les *Key Opinion Leaders* pour accélérer l'adoption par la communauté médicale de SONOVEIN® ;

- Poursuivre le développement technique de la technologie SONOVEIN®.

Des coûts de fonctionnement sous contrôle

Les actions mises en place dans le contexte épidémique vise à concilier la protection des salariés, la vitesse de développement de la technologie SONOVEIN® et contrôler les coûts.

L'épidémie de Covid-19 continue de peser sur l'organisation du travail, mais à un niveau beaucoup plus faible que lors du premier confinement de 2020. Les traitements médicaux non urgents continuent de souffrir de l'alternance ouverture/fermeture de l'accès aux soins non urgents mais l'activité reprend progressivement.

Theraclion s'est réorganisé en 2019 en concentrant ses forces sur ses marchés historiques immédiatement exploitables et sur le développement de SONOVEIN® dédié au traitement des varices. Cette réorganisation a permis d'adapter la structure de coûts aux besoins stratégiques de l'entreprise, et ainsi de réduire les dépenses de 20% sur base annuelle, tout en maintenant les investissements en R&D nécessaires aux ambitions stratégiques de la société. Au vu de la forte dégradation de l'activité, les représentants des salariés et l'équipe de Direction ont signé en mai un Accord de Performance Collectif qui prévoit le renoncement à la rémunération variable due au titre de 2020 par les salariés et un apport des investisseurs d'au moins 2 M€. L'accord a rencontré un grand succès auprès des équipes et est définitif avec l'exécution de la Tranche 3° pour plus de 3 M€. Cette accord explique la baisse de la masse salariale de 10% sur la période.

La croissance des achats de marchandises reflètent la reprise des ventes avec 4 systèmes vendus au premier semestre contre aucun en 2020. En outre, en 2020 ce poste dégageait un produit contre nature de 139 K€ du fait de l'obtention de remises en 2020 sur des achats principalement réalisés en 2019. Les achats et autres charges externes en hausse de 15% reflète le niveau d'activité de recherche et développement de retour à son niveau antérieur au covid.

L'effectif moyen au premier semestre 2021 s'élève à 30 collaborateurs en hausse de 20% du fait du recrutement de personnel de recherche et développement, notamment des alternants.

Le résultat financier est en perte de 185 K€, principalement suite à la constatation d'une perte de change de 121 K€ due à la conversion de créances détenues sur la filiale Theraclion Asia Ltd basée à Hong Kong en actions de cette même société. Le crédit impôt recherche de 294 K€ est en baisse de 33% du fait de la perception d'une subvention de 202 K€ sur un projet de recherche et de la réduction

des charges éligibles. Le résultat net du premier semestre 2021 ressort en perte de 1 631 K€, en baisse de 13% par rapport à la même période en 2020.

Evolution de la trésorerie et continuité d'exploitation

- Au 30 juin 2021, la trésorerie disponible de Theraclion s'élevait à 5,3 M€ ;

- Theraclion a annoncé en février 2019 un accord de financement de 4,8 millions d'euros qui peut être porté à un maximum de 11,8 millions d'euros. Ce financement de 3 ans donne à Theraclion les ressources nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie: développer une solution de traitement des varices et démontrer pertinence commercial. La première tranche (tranche 1) de cette convention de financement de 4,8 millions d'euros a été exercée en février 2019 au prix de 0,80 € par action, soit une prime de 34% par rapport au cours de clôture du 11 février 2020 (0,596 €).

- A la suite de l'Assemblée générale du 19 avril 2019, des bons de souscription d'actions gratuits ont été émis au profit des investisseurs impliqués dans l'opération de financement de 4,8 millions d'euros (tranche 1), leur permettant de participer via l'exercice de ces bons de souscription au financement complémentaire de tranches 2 et 3 s'élevant respectivement à 3 millions d'euros et 4 millions d'euros maximum. L'exercice des tranche 2 ou de tranche 3 donne droit directement ou indirectement aux actions Theraclion au prix respectivement de 0,80 € par action et 1,09 € par action. La 2° tranche a été levée au cours du second semestre 2020. Au cours du mois de juin 2021, des détenteurs d'obligations déjà émises ont convertie celles-ci en nouvelles actions. Cette opération renforce les capitaux propres de Theraclion. D'autres parts, des investisseurs ont exercés des Bons de souscription d'actions rattachés à la 3° tranche pour 0,5 millions d'euros et souscrit des obligations convertibles pour 2,7 millions d'euros. En outre, Theraclion a reçu deux PGE supplémentaires au cours du premier semestre 2021 pour un total de 1,5 millions d'euros. Ces financements permettent à la trésorerie d'atteindre 5,3 millions d'euros. Compte tenu de l'encaissement des ventes et des subventions attendus au second semestre, ce niveau de trésorerie devrait suffire à Theraclion pour faire face à ses besoins de trésorerie.

b. Activité commerciale

L'activité commerciale de la Société s'appuie sur l'organisation des équipes de marketing et ventes mise en place à compter du premier semestre 2015. Theraclion dispose de bureaux de représentation et de ses propres équipes en Allemagne, de filiales à Hong-Kong et en Chine, ainsi que d'un réseau de distribution notamment en Russie, Autriche, Pologne et dans l'ensemble de l'Europe Centrale, en Tunisie, Turquie, Egypte, Arabie Saoudite, Singapour, Thaïlande, Corée, Taiwan et Inde. Les directeurs pays ont la responsabilité de mettre en place un réseau d'agents et de distributeurs sur leurs zones respectives.

La pandémie ralentit l'activité commerciale au premier semestre, cependant Theraclion est en passe de retrouver son niveau d'activité de 2019. D'autre part, le SONOVEIN S bénéficie d'une forte attente des professionnels du traitement des varices qui seront équipés progressivement au quatrième trimestre et courant 2021.

<u>Avantages de l'échothérapie sur les méthodes existantes.</u>
Les méthodes existantes, même si certaines sont peu invasives comportent des inconvénients, essentiellement liés au fait qu'elles nécessitent de pratiquer des incisions : un bloc chirurgical stérile ainsi qu'une anesthésie – voire une anesthésie générale – sont obligatoires. Ces actes sont délicats à réaliser, une grande expérience chirurgicale est requise, ce qui les rend extrêmement dépendants de l'expérience des opérateurs. Des effets secondaires comme la pigmentation, l'inflammation, les dommages aux nerfs ou l'induration sont également parfois observés. Le patient qui vient d'être traité n'est absolument pas autonome et requiert une assistance post-opératoire. Autant d'inconvénients dont s'exonère l'échothérapie. Cette technique a le potentiel pour répondre aux insuffisances des méthodes existantes.

Le traitement des varices par échothérapie représente un marché gigantesque rapidement accessible

Les coûts de santé liés au traitement des varices sont de 9 milliards de dollars par an. Ce chiffre exclu le traitement de la télangiectasie, ou ce qu'on appelle les varicosités. Le marché des dispositifs médicaux veineux dans ce budget a augmenté de 12% par an au cours des 10 dernières années, passant d'environ 160 millions de dollars à plus de 500 millions de dollars grâce à l'adoption rapide de méthodes mini-invasives telles que la radiofréquence et le laser.

Les leaders d'opinion du monde de la phlébologie ont constaté que leurs patients sont de plus en plus décideurs sur les choix alternatifs de traitements dont ils peuvent bénéficier. Une solution totalement non invasive comme l'échothérapie aura incontestablement leur faveur. Les techniques mini-invasives ont ouvert la voie à un remboursement sur certains marchés. Sur d'autres même parmi les plus grands, les patients optent le plus souvent pour un paiement de leur poche pour éviter une chirurgie envahissante.

c. Essais cliniques

Poursuite d'études visant à l'amélioration de la technologie SONOVEIN pour le traitement des varices par échothérapie

Pour mémoire, Theraclion a mené en 2017 et 2018 une étude clinique afin de déterminer la faisabilité du traitement de l'incompétence veineuse des membres inférieurs (varice) par ultrasons focalisés de haute puissance. Les résultats finaux ont été publiées en 2018 et ont permis l'obtention du marquage CE en avril 2019. Cette étude est complétée de nouvelles études en cours qui visent à obtenir une technologie encore plus sûr, efficace et rapide. Ces développements feront l'objet de communication spécifique ultérieurement.

Avancée dans l'étude IDE (Investigational Device Exemption) sur 100 patientes atteintes d'un adénofibrome du sein débutée en janvier 2017 en vue de l'accès au marché des Etats-Unis.

01 patientes sur les 100 prévues ont déjà été traitées dans le cadre de l'étude clinique pivot évaluant l'innocuité et l'efficacité de l'échothérapie par Echopulse® comme traitement non invasif des fibroadénomes du sein (FA). Le recrutement est réalisé dans quatre centres aux États-Unis, à l'Ecole de Médecine de l'Université de Virginie (UVA), au NYU Langone Bellevue, au centre médical de Montefiore (NY) et au centre médical de l'Université de New-York Presbyterian / Columbia, et dans deux centres en Europe à l'Hôpital Universitaire de Tübingen en Allemagne et à l'hôpital de Sofia, Bulgarie. Les patientes reçoivent un seul traitement par ultrasons focalisés de haute intensité avec l'Echopulse®. Le critère d'évaluation principal est une réduction du volume du fibroadénome, de la douleur et de l'anxiété.

2. Situation et faits marquants

a. Sécurisation du développement stratégique dans le traitement des varices

La solution SONOVEIN® est l'unique offre de traitement innovante des varices : sans cathéter, sans injection de produits chimiques et sans incision. A la suite de l'obtention du marquage CE du SONOVEIN® en avril 2019, Theraclion déploie sa stratégie de croissance :

- Susciter l'adhésion de Key Opinion Leaders (KOL), principalement en Allemagne et aux Etats-Unis ; Les premiers sites de traitement ont ouvert au Royaume-Uni, en Autriche, en Allemagne, en Tchéquie, en France et en Espagne et d'autres vont suivre d'ici la fin 2021.

- Finaliser l'adaptation à la pathologie des varices du robot de traitement par ultrasons de haute intensité SONOVEIN, aujourd'hui issu de l'Echopulse® spécifiquement développé pour l'ablation non invasive des adénofibromes du sein et des nodules thyroïdiens. La version plus rapide le SONOVEIN S qui a obtenu le marquage CE fin 2020 est en cours de déploiement.

- Une fois la technologie du SONOVEIN® stabilisée, conforter l'efficacité du traitement des varices par Echopulse® via une étude clinique significative de plus de 200 traitements sur des sites européens et américains afin de permettre l'accès au marché américain et le remboursement en Europe;

La pandémie de Covid-19, les limitations de déplacement et des contraintes sur l'approvisionnement de pièces ont ralenti le déploiement de nouveaux sites au premier semestre. Theraclion prévoit plusieurs lancements d'ici la fin de l'année et début 2022 avec comme objectif d'avoir 12 centres qui traitent en routine clinique d'ici la mi 2022.

Avantages de l'échothérapie sur les méthodes existantes :
Les méthodes existantes, même si certaines sont peu invasives comportent des inconvénients, essentiellement liés au fait qu'elles nécessitent de pratiquer des incisions : un bloc chirurgical stérile ainsi qu'une anesthésie – voire une anesthésie générale – sont obligatoires. Ces actes sont délicats à réaliser, une grande expérience chirurgicale est requise, ce qui les rend extrêmement dépendants de l'expérience des opérateurs. Des effets secondaires comme la pigmentation, l'inflammation, les dommages aux nerfs ou l'induration sont également parfois observés. Le patient qui vient d'être traité n'est absolument pas autonome et requiert une assistance post-opératoire. Autant d'inconvénients dont s'exonère l'échothérapie. Cette technique a le potentiel pour répondre aux insuffisances des méthodes existantes.

Le Docteur Michel Nuta, Chief Medical Officer et Vice-Président Veines de Theraclion, ajoute : "les résultats finaux sont largement au-delà de nos attentes. Compte tenu du profil des patients traités, nous sommes très confiants des bénéfices et de l'efficacité de cette nouvelle technique. En effet, ces patients avaient majoritairement subi des récidives après un traitement initial par des méthodes traditionnelles. »

Le traitement des varices par échothérapie représente un marché gigantesque rapidement accessible

Les coûts de santé liés au traitement des varices sont de 9 milliards de dollars par an. Ce chiffre exclu le traitement de la télangiectasie, ou ce qu'on appelle les varicosités. Le marché des dispositifs médicaux veineux dans ce budget a augmenté de 12% par an au cours des 10 dernières années, passant d'environ 160 millions de dollars à plus de 500 millions de dollars grâce à l'adoption rapide de méthodes mini-invasives telles que la radiofréquence et le laser.

Les leaders d'opinion du monde de la phlébologie ont constaté que leurs patients sont de plus en plus décideurs sur les choix alternatifs de traitements dont ils peuvent bénéficier. Une solution totalement non invasive comme l'échothérapie aura incontestablement leur faveur. Les techniques mini-invasives ont ouvert la voie à un remboursement sur certains marchés. Sur d'autres même parmi les plus grands, les patients optent le plus souvent pour un paiement de leur poche pour éviter une chirurgie envahissante.

3. Evènements survenus depuis la clôture du semestre

Dans le cadre des essais aux États-Unis pour progresser vers l'approbation de SONOVEIN® par la Food and Drug Administration (FDA), une étude sera lancée dès que possible et menée au Englewood Medical Center NJ par Steve Elias MD, un spécialiste des veines renommé ayant plus de 20 ans de pratique dans le traitement des veines, en collaboration avec le Dr Nicos Labropoulos et le Dr Antonios P. Gasparis, du Stony Brook University Medical Center. Englewood Health est l'un des principaux hôpitaux et réseaux de soins du New Jersey. Ses domaines d'excellence clinique comprennent la chirurgie vasculaire, la santé des femmes, ainsi que la médecine et la chirurgie. Cette étude est un premier pas en vue de la soumission d'une demande d'essai réglementaire aux Etats-Unis afin d'obtenir l'autorisation de mise sur la marché.

II. ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2021

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2021 au 30/06/2021 — Présenté en Euros — Edité le 20/09/2021

ACTIF	du 01/01/2021 au 30/06/2021 (6 mois)				Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	1 067 984	1 067 937	47	0,00	953	0,01
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	2 212 636	1 270 152	942 484	6,78	947 916	8,99
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	559 312	550 096	9 216	0,07	18 493	0,18
Autres immobilisations corporelles	260 762	219 121	41 641	0,30	43 589	0,41
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	2 737 246		2 737 246	19,69	1 000 122	9,48
Créances rattachées à des participations	59 979		59 979	0,43	1 414 370	13,41
Autres titres immobilisés	33 221		33 221	0,24	24 519	0,23
Prêts						
Autres immobilisations financières	39 017		39 017	0,28	47 494	0,45
TOTAL (I)	***6 970 156***	***3 107 306***	***3 862 850***	27,79	***3 497 456***	33,17
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	2 256 733		2 256 733	16,24	2 194 746	20,81
Avances & acomptes versés sur commandes	191 734		191 734	1,38	51 173	0,49
Clients et comptes rattachés	1 922 747	678 413	1 244 334	8,95	1 353 017	12,83
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	34 901		34 901	0,25	46 702	0,44
. Personnel	10 809		10 809	0,08	16 453	0,16
. Organismes sociaux	4 621		4 621	0,03	2 644	0,03
. Etat, impôts sur les bénéfices	317 192		317 192	2,28	730 267	6,93
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	374 171		374 171	2,69	216 876	2,06
. Autres	203 022		203 022	1,46	482	0,00
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	31 098		31 098	0,22	31 098	0,29
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	5 285 606		5 285 606	38,03	2 313 926	21,94
Charges constatées d'avance	27 359		27 359	0,20	32 993	0,31
TOTAL (II)	***10 659 993***	***678 413***	***9 981 580***	71,81	***6 990 377***	66,29
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)	55 519		55 519	0,40	57 485	0,55
TOTAL ACTIF (0 à V)	***17 685 668***	***3 785 719***	***13 899 949***	100,00	***10 545 317***	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2021 au 30/06/2021

Présenté en Euros

Edité le 20/09/2021

PASSIF		du 01/01/2021 au 30/06/2021 (6 mois)		du 01/01/2020 au 31/12/2020 (12 mois)	
Capitaux propres					
Capital social ou individuel (dont versé : 1 138 454)		**1 138 454**	8,19	**808 992**	7,67
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		1 355 156	9,75	699 376	6,63
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau		-22 581	-0,15	-842 097	-7,98
Résultat de l'exercice		***-1 631 438***	-11,73	***-3 905 245***	-37,02
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
	TOTAL(I)	***839 591***	6,04	***-3 238 975***	-30,70
Produits des émissions de titres participatifs					
Avances conditionnées		6 547 103	47,10	6 526 597	61,89
	TOTAL(II)	***6 547 103***	47,10	***6 526 597***	61,89
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risques		84 783	0,61	86 749	0,82
Provisions pour charges					
	TOTAL (III)	***84 783***	0,61	***86 749***	0,82
Emprunts et dettes					
Emprunts obligataires convertibles		184 000	1,32	2 684 000	25,45
Autres Emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
. Emprunts		2 888 329	20,78	1 400 000	13,28
. Découverts, concours bancaires		297	0,00	72	0,00
Emprunts et dettes financières diverses					
. Divers					
. Associés		19 000	0,14	28 000	0,27
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		304 558	2,19	70 758	0,67
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		966 045	6,95	1 004 358	9,52
Dettes fiscales et sociales					
. Personnel		450 585	3,24	588 871	5,58
. Organismes sociaux		455 596	3,28	500 928	4,75
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				1 658	0,02
. Etat, obligations cautionnées					
. Autres impôts, taxes et assimilés		52 409	0,38	31 288	0,30
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		680 122	4,89	680 122	6,45
Autres dettes		120 106	0,86	119 262	1,13
Instruments financiers à terme					
Produits constatés d'avance		298 268	2,15	60 272	0,57
	TOTAL(IV)	***6 419 315***	46,18	***7 169 589***	67,99
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif	(V)	9 157	0,07	1 357	0,01
	TOTAL PASSIF (I à V)	***13 899 949***	100,00	***10 545 317***	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 30/06/2021 — Présenté en Euros — Edité le 20/09/2021

COMPTE DE RÉSULTAT	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
			du 01/01/2021 au 30/06/2021 (6 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (6 / 12)	
Ventes de marchandises	21 000	98 441	119 441	13,50	306 588	41,21	-187 147	-61,03
Production vendue biens	198 340	468 207	666 547	75,33	299 259	40,22	367 288	122,73
Production vendue services	1 052	97 842	98 894	11,18	138 151	18,57	-39 257	-28,41
Chiffres d'Affaires Nets	**220 392**	**664 491**	**884 883**	100,00	**743 998**	100,00	**140 886**	18,94
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			202 500	22,88	-3 500	-0,46	206 000	N/S
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			11 464	1,30			11 464	N/S
Autres produits			999	0,11	57	0,01	942	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			***1 099 845***	124,29	***740 555***	99,54	***359 290***	48,52
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			542 800	61,34	1 215 250	163,34	-672 450	-55,32
Variation de stock (marchandises)			-61 987	-7,00	-667 342	-89,69	605 355	90,71
Achats de matières premières et autres approvisionnements			397	0,04	-257 090	-34,55	257 487	100,15
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			995 695	112,52	1 955 637	262,86	-959 942	-49,08
Impôts, taxes et versements assimilés			37 740	4,26	66 184	8,90	-28 444	-42,97
Salaires et traitements			887 547	100,30	1 635 038	219,76	-747 491	-45,71
Charges sociales			367 439	41,52	668 584	89,86	-301 145	-45,03
Dotations aux amortissements sur immobilisations			67 440	7,62	138 557	18,62	-71 117	-51,32
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant					240 060	32,27	-240 060	-100,00
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			1 901	0,21	33 785	4,54	-31 884	-94,36
Total des charges d'exploitation (II)			***2 838 972***	320,83	***5 028 664***	675,90	***-2 189 692***	-43,53
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**-1 739 126**	-196,53	**-4 288 109**	-576,35	**2 548 983**	59,44
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges			57 596	6,51	52 765	7,09	4 831	9,16
Différences positives de change			10 621	1,20	6 458	0,87	4 163	64,46
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					7 705	1,04	-7 705	-100,00
Total des produits financiers (V)			***68 216***	7,71	***66 928***	9,00	***1 288***	1,92
Dotations financières aux amortissements et provisions			55 519	6,27	110 166	14,81	-54 647	-49,59
Intérêts et charges assimilées			67 860	7,67	261 337	35,13	-193 477	-74,03
Différences négatives de change			126 121	14,25	16 772	2,25	109 349	651,97
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements			3 712	0,42	8 166	1,10	-4 454	-54,53
Total des charges financières (VI)			***253 213***	28,62	***396 442***	53,29	***-143 229***	-36,12
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			**-184 996**	-20,90	**-329 513**	-44,28	**144 517**	43,86
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			**-1 924 123**	-217,43	**-4 617 622**	-620,64	**2 693 499**	58,33

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 30/06/2021 — Présenté en Euros — Edité le 20/09/2021

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2021 au 30/06/2021 (6 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (6 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 064	0,12			1 064	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	***1 064***	0,12			***1 064***	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	262	0,03	10 120	1,36	-9 858	-97,40
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 030	0,23			2 030	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	***2 292***	0,26	***10 120***	1,36	***-7 828***	-77,34
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-1 227**	-0,13	**-10 120**	-1,35	**8 893**	87,88
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	-293 912	-33,20	-722 497	-97,10	428 585	59,32
Total des Produits (I+III+V+VII)	***1 169 126***	132,12	***807 483***	108,53	***361 643***	44,79
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	***2 800 564***	316,49	***4 712 729***	633,43	***-1 912 165***	-40,58
RÉSULTAT NET	**-1 631 438** *Perte*	-184,36	**-3 905 245** *Perte*	-524,89	**2 273 807**	58,22
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

Tableau des Flux de Trésorerie

Libellé	30/06/2021 (6 mois)	30/06/2020 (6 mois)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice	-1 631 438	-1 872 055
Elimination des dotations aux amortissements et aux dépréciations	67440	121 735
Autres éliminations		
Elimination de la variation des intérêts courus	67 860	128 319
Valeur nette comptable de cession d'actifs	2 030	
Variation du Besoin en fonds de roulement	246 914	897 250
Trésorerie nette provenant des / absorbée par les opérations	**-1 247 194**	**- 724 752**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Cession d'actifs corporels et incorporels	0	0
Acquisition d'actifs immobilisés	-53 680	-70 837
Variation fournisseurs d'immobilisations		
Variation des actifs financiers	382 848	8 166
Trésorerie nette provenant des / (absorbées par les) activités d'investissement	**-436 528**	**-62 670**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Variation de capital	5 709 804	0
Souscription d'emprunts		1 397 200
Remboursement d'emprunts	-1 054 627	0
Associés - compte courant	0	0
Trésorerie nette provenant ou absorbée par des activités de financement	**4 655 177**	**1 397 200**
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**2 971 455**	**609 778**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 344 951	1 454 017
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**5 316 406**	**2 063 795**

ANNEXE DES COMPTES SEMESTRIELS

Nous vous rappelons que les comptes semestriels de la Société qui vous sont présentés ont été établis pour la société Theraclion SA seule et ne consolident pas les contributions des sociétés Theraclion APAC Ltd (Hong Kong) et Theraclion China Co., Ltd.(Shenzhen).
Pour rappel la société Theraclion s'est introduite en bourse en 2014.

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour les comptes semestriels clôturés le 30 juin 2021 couvrant ainsi la période de six mois allant du 1er janvier au 30 juin.

Les comptes semestriels relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2021, dégageant une perte de 1 631 438 € et ont été arrêtés le 21 septembre 2021 par le Conseil d'administration.

Le bilan, le compte de résultat et les notes annexes sont présentés en euros, sauf mention contraire.

1. EVENEMENTS MARQUANTS

Poursuite de la stratégie d'Echothérapie des Varices

Theraclion a poursuivi le déploiement de ses axes stratégiques sur SONOVEIN® car la solution répond à un besoin médical non satisfait. Ce système est la seule option non-invasive de chirurgie des varices, sans cicatrice et sans incision, réduisant ainsi considérablement le risque de maladie nosocomiale. Il permet de minimiser le temps passé dans le centre de traitement et n'utilise pas de sédation permettant une activité quasi-normale immédiatement après l'intervention.
Les équipes de Theraclion ont poursuivi le développement technique et clinique de SONOVEIN® afin de proposer une nouvelle version le SONOVEIN S qui optimise l'utilisation par les praticiens et répond aux demandes des premiers utilisateurs experts .
Au vu de l'intêrêt des Key Opinion Leaders pour la technologie distruptive de Theraclion, la société est confiante dans la réalisation de son objectif d'ouverture de sites de traitement SONOVEIN® dans les prochains mois.
Theraclion poursuit ainsi ses objectifs pour le développement de SONOVEIN® :
- Ouvrir de nouveaux sites de traitement en 2021 en Europe et en Asie pour le traitement des veines tout en travaillant de concert avec les Key Opinion Leaders pour accélérer l'adoption par la communauté médicale de SONOVEIN® ;
- Développer des essais aux États-Unis pour progresser vers l'approbation de SONOVEIN® par la Food and Drug Administration (FDA) . Une étude sera lancée dès que possible et menée au Englewood Medical Center NJ par Steve Elias MD, un spécialiste des veines renommé ayant plus de 20 ans de pratique dans le traitement des veines, en collaboration avec le Dr Nicos Labropoulos et le Dr Antonios P. Gasparis, du Stony Brook University Medical Center. Englewood Health est l'un des principaux hôpitaux et réseaux de soins du New Jersey. Ses domaines d'excellence clinique comprennent la chirurgie vasculaire, la santé des femmes, ainsi que la médecine et la chirurgie exsangues. " Cette étude est un premier pas en vue de la soumission d'une demande d'essai réglementaire aux Etats-Unis afin d'obtenir l'autorisation de mise sur la marché.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

les comptes de la société Theraclion ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels (règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016), relatif au PCG, modifié par les règlements du Comité de la Règlementation Comptable et de l'Autorité des Normes Comptables» .

Les états financiers semestriels n'incluent pas l'intégralité des informations financières requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020 sous réserve des particularités propres à l'établissement des comptes intermédiaires décrites ci-après. Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2020.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Intangibilité du bilan d'ouverture
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'hypothèse de la **Continuité de l'exploitation** a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique de la société s'explique par les dépenses de recherche et développement non capitalisables et par les dépenses liées au lancement commercial de l'Echopulse® et du SONOVEIN® poursuivi par la société sur 2021 ;
- Au 30 juin 2021, Theraclion dispose de 5,3 millions d'euros de trésorerie, somme qui devrait suffire à couvrir les besoins de trésorerie des 12 prochains mois en tenant des entrées attendues des ventes et des subventions.
- Au cours du mois de juin 2021, des détenteurs d'obligations déjà émises ont convertie celles-ci en nouvelles actions. Cette opération renforce les capitaux propres de Theraclion. D'autres parts, des investisseurs ont exercés des Bons de souscription d'actions pour 0,5 millions d'euros et souscrit des obligations convertibles pour 2,7 millions d'euros. En outre, Theraclion a reçu deux PGE supplémentaires au cours du premier semestre 2021 pour un total de 1,5 millions d'euros. Ces financements permettent à la trésorerie d'atteindre 5,3 millions d'euros. Compte tenu de l'encaissement des ventes et des subventions attendus au second semestre, ce niveau de trésorerie devrait suffire à Theraclion pour faire face à ses besoins de trésorerie.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS

Au 30 juin 2021

Frais recherche & développement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Frais recherche & développement	1 067 984,05	1 067 937,38	46,67

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 236 604,65	45 789,00	1775	3 280 618,65
Immobilisations corporelles	952 593,03	7 891,02	140410,1	820 073,95
Immobilisations financières	2 486 615,00	2 182 831,00	1 799 982,10	2 869 463,90
TOTAL	***6 675 812,68***	***2 236 511,02***	***1 942 167,20***	***6 970 156,50***

L'augmentation du poste « autres immobilisations incorporelles » correspond aux acquisitions de brevets de la période.
Les immobilisations financières sont constituées de dépôts de garantie versés, des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 30 juin 2021, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité et sont comptabilisés en immobilisations financières :

- Nombre d'actions : 17 849 titres ;
- Trésorerie disponible : 17 168,14 € ;

ETAT DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS

Au 30 juin 2021

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 287 735.51	50 353.37		2 338 088.89
Immobilisations corporelles	890 510.85	17 086.21	138 379.86	769 217.20
Autres Immobilisations financières	110.90		110.90	
TOTAL	***3 178 357.26***	***67 439.58***	***138 490.76***	***3 107 306.09***

4. ETAT DES PROVISIONS

Le détail des provisions est présenté dans le tableau joint.

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	*678 412.82*				*678 412.82*
Comptes financiers					
TOTAL	**678 412.82**				**678 412.82**

Au cours du premier semestre 2021, il n'y a eu ni dotation, ni reprise de provisions sur clients douteux.

5. STOCKS

Au 30 juin 2021, le stock a été évalué à 2 257 K€ (versus 2 194 K€ au 31 décembre 2020), en valeur brute, et comprend pour la majeure partie les systèmes Echopulses® ou SONOVEIN® , les têtes de traitement destinées à la vente et les différentes pièces utilisées pour la fabrication des systèmes. Theraclion est lancé dans un travail de transformation des systèmes SONOVEIN® en SONOVEIN S® d'où le poste « Autres » de 684 856€ K€ à fin juin. Il n'a pas été constaté de dépréciation à ce jour.

Nature	**Montant en K€**
Systèmes	1 290
Têtes de traitement	282
Autres	685
Total :	**2 257**

6. CREANCES

Créances au 30 juin 2021

ÉTAT DES CREANCES	Montant Brut en €	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Contrat de liquidité - espèces	17 168		17 168
Dépôt de garantie	21 848		21 848
Contrat de liquidité - actions propres	33 221		33 221
De l'actif circulant			
Clients	1 922 747	508 696	1 414 051
Avances et acomptes versés	191 734	191 734	
Fournisseurs débiteurs	34 901	34 901	
Personnel et organismes sociaux	15 430	15 430	
Autres créances	203 022	203 022	
Etat, Impôts sur les bénéfices	317 192	317 192	
Taxe sur la valeur ajoutée	374 171	374 171	
Charges constatées d'avance	27 359	27 359	
Total	**3 158 794**	**1 672 505**	**1 486 289**

Les créances clients à plus d'un an sont composés de créances intercompanies pour 690 K€ et de créances à des tiers provisionnées à hauteur de 678 K€.
Les créances d'« Etat, Impôts sur les bénéfices » correspondent aux Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») acquis par la société. En l'absence de résultat imposable, et du fait que la Société répond à la définition communautaire des petites et moyennes entreprises, ces créances sont remboursables l'année suivant celle de sa constatation.
A l'issue de la période d'imputation, la fraction non imputée est restituable à l'entreprise :

- Estimation du CIR au 30 juin 2021 : 318 K€.

7. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont composées de SICAV monétaires à court terme dont la valeur de marché au 30 juin 2021 est précisée, ci-après :

en K€	30/06/2021	31/12/2020
Autres titres de créances négociables		-
Valeur vénale VMP SG	31	31
Valeur vénale VMP SG	-	
T O T A L	**31**	**31**

8. DISPONIBILITES

Au 30 juin 2021, le groupe détenait plusieurs comptes bancaires :

- Société Générale en € : solde comptable de 1 001 K€ ;
- Société Générale en £ : solde comptable de 0 K€ ;
- Société Générale en $: solde comptable de 2 K€ ;
- Société Générale en CHF : solde comptable de 3 K€ ;
- Société Générale en HKD : solde comptable de 0 K€ ;
- CIC en € : solde comptable de 3 599 K€.
- CIC en £ : solde comptable de 130 K€
- CIC en CHF : solde comptable de 252 K€
- CIC en $: solde comptable de 299 K€

Au 30 juin 2021, la société ne disposait d'aucun compte à terme.

9. COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF

- **Charges constatées d'avance (en euros)**

	30/06/2021	31/12/2020
Montants :	27 359	32 993

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que des charges d'exploitation.

- **Produits à recevoir (en euros)**

	30/06/2021	31/12/2020
Produits financiers	-	
Fournisseur RRR à obtenir		-
Subvention à recevoir	202 500	-
Montants :	**202 500**	**-**

10.CAPITAUX PROPRES

10.1. ***Les variations des capitaux propres entre le premier semestre 2021 et les comptes de l'exercice 2020 sont présentées ci-après :***

Libellés en k€	31.12.2020	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Frais déduits de la prime	Affectation RAN	Différence de conversion	Résultat de l'exercice	30.06.2021
Capital social	809		329					1 138
Bons de sousc. d'actions	-							-
Primes d'émission	699		5 403		(4 747)			1 355
Report à nouveau	(842)	(3 905)			4 725			(22)
Résultat de l'exercice	(3 905)	3 905					(1 631)	(1 631)
CAPITAUX PROPRES	**- 3 239**	**-**	**5 732**	**-**	**(22)**	**0**	**(1 631)**	**840**

10.2. **Composition du capital social :**

- Synthèse à la clôture :

	30/06/2021	**31/12/2020**
Capital	1 138 454,25 €	808 991,50 €
Nombre d'actions :	**22 769 085**	**16 179 830**
Valeur nominale	0,05 €	0,05 €

Historique récent du capital social :

1. Selon décision du Directeur Général en date du **17 juin 2015**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 21 mars 2015 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie de placement privé et l'émission en conséquence de 495 938 actions au prix unitaire de 8,00 € soit un montant total levé de 3 967 504 € (dont 24 796,90 € de valeur nominale et 3 942 707,10 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 213 847,05 € divisé en 4 276 941 actions ordinaires toutes de même catégorie.

2. Au cours de la période allant du **1er janvier 2015 au 31 décembre 2015**, la Société a émis 72 500 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par KEPLER CHEVREUX de 72 500 BSA KEPLER TRANCHE 1 à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 543 663,00 € (dont 3 625,00 € de valeur nominale et 540 038,00 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de ses décisions du 26 mai 2015 et du 29 décembre 2015. En conséquence, le capital social a été porté à 217 247,05 € divisé en 4 344 941 actions ordinaires toutes de même catégorie.

3. Selon décision du Directeur Général en date du **29 décembre 2015**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 11 décembre 2015 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personne et l'émission en conséquence de 23 331 actions au prix unitaire de 6,52 € soit un montant total levé de 152 118,12 € (dont 1 166,55 € de valeur nominale et 150 951,57 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 218 413,60 € divisé en 4 368 272 actions ordinaires toutes de même catégorie.

4. Selon décision du Directeur Général en date du **2 mai 2016**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 21 avril 2016 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé et l'émission en conséquence de 390 000 actions au prix unitaire de 4,54 € soit un montant total levé de 1 770 600,00 € (dont 19 500,00 € de valeur nominale et 1 751 100,00 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 241 163,60 € divisé en 4 823 272 actions ordinaires toutes de même catégorie.

5. Au cours de la période allant du **1er janvier 2016 au 31 décembre 2016**, la Société a émis 72 500 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par KEPLER CHEVREUX de 72 500 BSA Kepler tranche 1 à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 376 150,00 € (dont 3 625,00 € de valeur nominale et 372 525,00 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de ses décisions du 2 mai 2016 et du 22

août 2016. En conséquence, le capital social a été porté à 241 538,60 € divisé en 4 830 772 actions ordinaires toutes de même catégorie.

6. Selon décision du Directeur Général en date du **22 août 2016**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 6 juillet 2016 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et l'émission en conséquence de 1 610 257 actions au prix unitaire de 5,98 € soit un montant total levé de 9 629 336,86 € (dont 80 512,85 € de valeur nominale et 9 548 824,01 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 322 051,45 € divisé en 6 441 029 actions ordinaires toutes de même catégorie.

7. Au cours de la période allant du **1er janvier 2017 au 31 décembre 2017**, la Société a émis 51.588 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par leurs bénéficiaires de 12 897 BCE-2009-1 au prix unitaire de 15,60 € par bon soit un montant de fonds levés de 201 193,20 € (dont 2 579,40 € de valeur nominale et 198 613,80 € de prime d'émission). Cet exercice a été constaté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 20 juin 2017. En conséquence, le capital social a été porté à 324 630,85 € divisé en 6 492 617 actions ordinaires toutes de même catégorie.

8. Selon décision du Directeur Général en date du **19 octobre 2017**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 19 septembre 2017 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2017, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé et l'émission en conséquence de 989 113 actions au prix unitaire de 4,22 € soit un montant total levé de 4 174 056,86 € (dont 49 455,65 € de valeur nominale et 4 124 601,21 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 374 086,50 € divisé en 7 481 730 actions ordinaires toutes de même catégorie.

9. Selon décision du Conseil d'Administration en date du **22 novembre 2017**, la Société a émis 10 150 actions de 0,05 € de valeur nomination correspondant à l'acquisition définitive par leurs titulaires de 10 150 actions attribuées gratuitement le 22 septembre 2016, soit une augmentation de capital de 507,50 € de valeur nominale sans prime d'émission. En conséquence, le capital social a été porté à 374 594,00 € divisé en 7 491 880 actions.

10. Au cours de la période allant du **1er janvier 2018 au 31 décembre 2018**, la Société a émis 55 000 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par KEPLER CHEVREUX de 55 000 BSA Kepler $_{\text{tranche 1}}$ à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 218 400,00 € (dont 2 750,00 € de valeur nominale et 215 650,00 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de sa décision du 5 décembre 2018. En conséquence, le capital social a été porté à 377 344,00 € divisé en 7 546 880 actions ordinaires toutes de même catégorie.

11. Au cours de la période allant du **1er janvier 2018 au 31 décembre 2018**, la Société a émis 90 000 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par KEPLER CHEVREUX de 90 000 BSA Kepler tranche 2 à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 296 600,00 € (dont 4 500,00 € de valeur nominale et 292 100,00 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de sa décision du 5 décembre 2018. En conséquence, le capital social a été porté à 381 844,00 € divisé en 7 636 880 actions ordinaires toutes de même catégorie.

12. Au cours de la période allant du **1er janvier 2018 au 31 décembre 2018**, la Société a émis 803 208 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par NICE & GREEN de 40 BSAR à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 120 000,00 € (dont 40 160,40 € de valeur nominale et 79 839,60 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de sa décision du 2 janvier 2018. En conséquence, le capital social a été porté à 422 004,40 € divisé en 8 440 088 actions ordinaires toutes de même catégorie.

13. Au cours de la période allant du **1er janvier 2019 au 18 mars 2019**, la Société a émis 727 437 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par NICE & GREEN de 14 BSAR à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 42 000,00 € (dont 36 371,85 € de valeur nominale et 5 628,15 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de sa décision du 19 mars 2019. En conséquence, le capital social a été porté à 458 376,25 € divisé en 9 167 525 actions ordinaires toutes de même catégorie.

14. Selon décision du Directeur Général en date du **19 mars 2019**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 12 février 2019 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2018, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé et l'émission en conséquence de 5 470 000 actions au prix unitaire de 0,80 € soit un montant total levé de 4 376 000,00 € (dont 273 500,00 € de valeur nominale et 4 102 500,00 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 731 876,25 € divisé en 14 637 525 actions ordinaires toutes de même catégorie.

15. Selon décision du Conseil d'Administration en date du **8 avril 2019**, la Société a émis 343 650 actions de 0,05 € de valeur nomination correspondant à l'acquisition définitive par leurs titulaires de 343 650 actions attribuées gratuitement le 20 mars 2018 (cf. note 10.2.6-2 ci-dessous), soit une augmentation de capital de 17 182,50 € de valeur nominale, dans le cadre de l'accord de financement décrit en note 1 de l'annexe. En conséquence, le capital social a été porté à 749 058,25 € divisé en 14 981 175 actions.

16. Au cours de la période allant du **19 mars 2019 au 31 décembre 2019**, la Société a émis 266 154 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par NICE & GREEN de 6 BSAR à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 18 000,00 € (dont 13 307,70 € de valeur nominale et 4 692,30 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de sa décision du 13 septembre 2019. En conséquence, le capital social a été porté à 762 366,45 € divisé en 15 247 329 actions ordinaires toutes de même catégorie.

17. Au cours de la période allant du **1er janvier 2020 au 31 décembre 2020**, la Société a émis 495 000 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant conversion de 99 OCA (cf. note 10.2.H) à un prix unitaire de 0,80 € par action nouvelle pour un montant de conversion de 396 000 € (dont 24 750,00 € de valeur nominale et 371 250,00 € de prime d'émission). Ces conversions ont été constatées par le Directeur Général lors de ses décisions du 15 septembre 2020 et du 30 septembre 2020. En conséquence, le capital social a été porté à 787 116,45 € divisé en 15 742 329 actions ordinaires toutes de même catégorie.

18. Au cours de la période allant du **1er janvier 2020 au 31 décembre 2020**, la Société a émis 437 501 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice de 437 501 BSA $_{T2}$ (cf. note 10.2.J.1) à un prix unitaire de 0,80 € par action nouvelle pour un montant de souscription de 350 000,80 € (dont 21 875,05 € de valeur nominale et 328 125,75 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de sa décision du 11 décembre 2020. En conséquence, le capital social a été porté à 808 991,50 € divisé en 16 179 830 actions ordinaires toutes de même catégorie.

19. Au cours de la période allant du **1er janvier 2021 au 30 juin 2021**, la Société a émis 6 589 255 actions de 0,05 € de valeur nominale lors de plusieurs opérations portant sur l'émission de 451 619'actions gratuites au bénéfice des salariés, la conversion de 678 OCA (cf. note 10.3.6) à un prix unitaire de 0,80 € par action nouvelle pour un montant de conversion de 2 712 000€ (dont 169 500,00 € de valeur nominale et 2 542 500,00 € de prime d'émission), la conversion de 637 OCA (cf. note 10.3.6) à un prix unitaire de 1,09€ par action nouvelle pour un montant de conversion de 2 548 000€ (dont 116 762,10€ de valeur nominale et 2 431 237,90€ de prime d'émission) et l'exercice de 412 394 bons de souscriptions d'actions à un prix unitaire de 1,09€ par action nouvelle pour un montant de souscription de 450 004,34€ (dont 20 619,70 de valeur nominale et 429 384,64 de prime d'émission). Ces conversions ont été constatées par le Président du Conseil d'administration ou le Directeur Général lors de décisions les 18 mars, 22 mars, 9 avril, 1 juin et 4 juin 2021. En conséquence, le capital social a été porté à 1 138 454,25 € € divisé en 22 770 905 actions ordinaires toutes de même catégorie.

10.2.1. **Les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BCE)**

BCE-2009-1 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'administration du 15 juillet 2009)

- 17 197 BCE-2009-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 300 devenus caducs ont été annulés et 12 897 ont été exercés par leurs titulaires (cf. alinéa 7 de la note 10.3)
- Au 30 juin 2021, il ne reste aucun BCE-2009-1 en circulation.

2. BCE-2009-2 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'administration du 15 juillet 2009)

- 9 639 BCE-2009-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 299 ont déjà été exercés par leurs titulaires et 5 340 sont devenus caducs en raison de l'arrivée à échéance desdits bons ;

- 30 juin 2021, il ne reste aucun BCE-2009-2 en circulation.

3. BCE-2012-1 (Assemblée Générale Extraordinaire du 17 février 2012)

- 15 620 BCE-2012-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 810 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 30 juin 2021, il reste un solde de 7 810 BCE-2012-1 pouvant être exercés ; donnant droit de souscrire à 31.240 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2012-1 deviendront caducs le 17 février 2022 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2012-1 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

4. BCE-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 10 000 BCE-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits dont 6 250 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 30 juin 2021, il reste 3 750 BCE-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 15 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-1B est de 10 ans à compter de leur attribution ;

5. BCE-2013-2B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 3 500 BCE-2013-2B ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 30 juin 2021, il reste 3 500 BCE-2013-2B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 14 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2013-2B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-2B est de 10 ans à compter de leur attribution ;

6. BCE-2013-3B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 17 500 BCE-2013-3B ont été émis, attribués et souscrits. Ils sont tous devenus caducs et ont été annulés en totalité ;
- Au 30 juin 2021, il ne reste aucun BCE-2013-3B exerçables.

7. BCE-2015-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 28 avril 2015)

- 323 000 BCE-2015-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 133 250 devenus caducs ont été annulés ;

- Au 30 juin 2021, il reste 189 750 BCE-2015-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 189 750 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2015-1deviendront caducs le 28 avril 2025 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2015-1 est de 10 ans à compter de leur attribution ;

8. BCE-2016-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 10 janvier 2016)

- 32 000 BCE-2016-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 16 000 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 30 juin 2021, il reste 16 000 BCE-2016-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 16 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2016-1 deviendront caducs le 10 janvier 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

9. BCE-2016-2 (Dix-neuvième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016 et Conseil d'administration du 22 septembre 2016)

- 206.000 BCE-2016-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 110 188 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 30 juin 2021, il reste 95 812 BCE-2016-2 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 95 812 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2016-2 deviendront caducs le 22 septembre 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-2 est de 10 ans à compter de leur attribution.

10. BCE-2019-1 (Dix-huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2018 et Conseil d'administration du 20 mars 2019)

- 129 100 BCE-2019-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 750 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 30 juin 2021, il reste 121 350 BCE-2019-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 121 350 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2019-1 deviendront caducs le 20 mars 2028 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2019-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

10. BCE-2018-1 (Dix-huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2017 et Conseil d'administration du 20 mars 2018)

- 129 100 BCE-2018-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 750 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 30 juin 2021, il reste 121 350 BCE-2018-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 121 350 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;

- Les BCE-2018-1 deviendront caducs le 20 mars 2028 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2018-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

10. BCE-2019-1 (Trentième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2019 et Conseil d'administration du 19 juillet 2019)

- 325 500 BCE-2019-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 750 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 30 juin 2021, il reste 325 500 BCE-2019-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 325 500 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2019-1 deviendront caducs le 19 juillet 2029 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2019-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

Tableau Récapitulatif BCE :

	Emis et souscrits	Prix d'exercice unitaire par actions	Annulés/ Caducs	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
BCE 2009-1 AG du 15/07/2009	17 197	3,90 €	4 300	12 897		0	15/07/2019
BCE 2009-2 AG du 15/07/2009	9 639	3,90 €	5 340	4 299	0	0	15/07/2019
BCE-2012-1 AG du 17/02/2012	15 620	3,90 €	7 810	0	7 810	31 240	17/02/2022
BCE-2013-1B AG du 30/09/2013	10 000	3,90 €	6 250	0	3 750	15 000	14/10/2023
BCE-2013-2B AG du 30/09/2013	3 500	3,90 €	0	0	3 500	14 000	14/10/2023
BCE-2013-3B AG du 30/09/2013	17 500	3,90 €	17 500	0	0	0	14/10/2023
BCE-2015-1 AG du 28/04/2015	323 000	10,02 €	133 250	0	189 750	189 750	28/04/2025
BCE-2016-1 AG du 28/04/2015	32 000	6,52 €	16 000		16 000	16 000	19/01/2026
BCE-2016-2 AG du 12/05/2016	206 000	6,20 €	110 188	0	95 812	95 812	22/09/2026
BCE-2018-1 AG du 11/05/2018	129 100	4,22 €	7 750	0	121 350	121 350	20/03/2028
BCE-2019-1 AG du 19/04/2019	325 500	1,76 €	0	0	325 500	325 500	19/07/2029
TOTAL BCE	**1 089 056**		**303 388**	**17 196**	**763 472**	**808 652**	

10.2. D – Les bons de souscription d'actions (BSA)

1. BSA-2009 (Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2009)

- 128 985 BSA-2009 ont été émis attribués et souscrits dont 85 470 ont été exercés et 43 515 sont devenus caducs en raison de l'arrivée à échéance desdits bons ;

Au 30 juin 2021, il ne reste aucun BSA-2009 en circulation.

2. BSA-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 7 000 BSA-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 30 juin 2021, il reste un solde de 7 000 BSA-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 28 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BSA-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice est de 10 ans à compter de leur émission.

3. BSA-2015-1 (Vingt-troisième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 28 avril 2015)

- 15 106 BSA-2015-1 ont été émis, attribués et n'ont été souscrits par aucun de leurs bénéficiaires, ainsi ils sont tous caducs et ont été annulés ;

- Au 30 juin 2021, il ne reste aucun BSA-2015-1 exerçables.

Tableau Récapitulatif BSA :

	Emis et souscrits	Prix d'exercice	Annulés	Réserve	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
BSA-2009 AG du 21/04/2009	128 985	5,85 €	0	0	85 470	43 515	174 060	21/04/2019
BSA-2013-1B AG du 30/09/2013	7 000	3,90 €	0	0	0	7 000	28 000	14/10/2023
BSA-2015-1 AG du 28/04/2015	15 106	10,02 €	15 106	0	0	0	0	28/04/2025
TOTAL BSA	**151 091**		**15 106**	**0**	**85 470**	**50 515**	**202 060**	

10.2. E – Les bons de souscription d'actions émis au profit de KEPLER CHEUVREUX

1. BSA KEPLER TRANCHE 1

- Douzième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2015, Conseil d'Administration du 17 mars 2015 et décisions du Directeur Général du 18 mars 2015 ;
- 200 000 BSA KEPLER TRANCHE 1 ont été émis, attribués, souscrits et entièrement exercés par KEPLER CHEUVREUX ;
- Au 31 décembre 2019, il ne restait aucun BSA KEPLER TRANCHE 1 exerçables.

2. BSA KEPLER TRANCHE 2

- Quatorzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d'Administration du 18 novembre 2016 et décisions du Directeur Général du 3 mai 2018 ;
- 200 000 BSA KEPLER TRANCHE 2 ont été émis, attribués et souscrits par KEPLER CHEUVREUX dont 90 000 BSA KEPLER TRANCHE 2 ont été exercés par KEPLER CHEUVREUX et 110 000 BSA KEPLER TRANCHE 2 sont devenus caducs et annulés ;
- Au 31 décembre 2019, il ne restait aucun BSA KEPLER TRANCHE 2 exerçables.

10.2. F – Attribution d'actions gratuites

1. Actions gratuites du 22 septembre 2016

- Vingtième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d'Administration du 22 septembre 2016 ;
- 10 150 actions gratuites ont été émises, attribuées, souscrites et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 22 septembre 2018 ;

- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 22 septembre 2019 ;
- Condition d'acquisition : présence des bénéficiaires pendant la période d'acquisition ;
- Au 31 décembre 2019, il ne reste aucune action gratuite pouvant être acquises.

2. Actions gratuites du 20 mars 2019

- Vingtième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d'Administration du 20 mars 2019 ;
- 380 900 actions gratuites ont été émises, attribuées, souscrites et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 20 mars 2019 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 20 mars 2019 ;
- Condition d'acquisition : présence des bénéficiaires pendant la période d'acquisition ;
- Au 31 décembre 2019, il ne reste 380 900 actions gratuites pouvant être acquises.

3. Actions gratuites du 21 janvier 2020

- Vingtième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016, Conseil d'Administration du 21 janvier 2020 ;
- 451 619 actions gratuites ont été émises, attribuées, souscrites et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 21 janvier 2021 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 21 janvier 2022 ;
- Au 30 juin 2021, les 451 619 actions gratuites sont acquises.

4. Actions gratuites du 21 juin 2021

- Dix-Huitième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2020, Conseil d'Administration du 21 juin 2021 ;
- 345 686 actions gratuites ont été émises, attribuées, souscrites et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition ;
- Période d'acquisition : 1 an à compter de leur émission, soit une date d'échéance fixée au 21 juin 2022 ;
- Période de conservation : 1 an à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit une date d'échéance fixée au 21 juin 2023 ;

Au 30 juin 2021, il reste 451 619 actions gratuites pouvant être acquises

10.2. G –Bons de souscription d'actions remboursables (« BSAR »)

Le directeur général, par décisions du 8 juin 2018, sur délégation du conseil d'administration du 17 mai 2018 faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires en date du 17 mai 2018 dans sa 12e résolution, a décidé l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un nombre total de 120 BSAR, répartis en 12 tranches mensuelles de 10 BSAR chacune, pour un montant total de 3,6 millions d'euros dans le cadre d'un programme de financement en fonds propre avec Nice & Green, société spécialisée dans la fourniture de solutions de financements adaptés aux sociétés cotées.

Dans le cadre de ce programme, Nice & Green s'était engagé à souscrire ces 120 BSAR selon un calendrier prédéfini à un prix de souscription unitaire de 27 000 euros par BSAR et exerçables à un prix d'exercice unitaire de 3 000 euros par BSAR. Le nombre d'actions émises sur exercice de chaque BSAR sera déterminé selon la formule suivante :

Nombre d'actions à émettre = (Prix de souscription + Prix d'exercice) / Prix d'émission

Le prix d'émission unitaire des actions nouvelles issues de l'exercice des BSAR sera égale à 93% du cours le plus faible sur les 10 dernières séances précédant l'exercice.

Le calendrier d'émission des 120 BSAR est le suivant :

Tranches	**Date**		**BSAR à émettre**
1	12 juin 2018	:	1 à 10
2	11 juillet 2018	:	11 à 20
3	9 août 2018	:	21 à 30
4	7 septembre 2018	:	31 à 40
5	8 octobre 2018	:	41 à 50
6	6 novembre 2018	:	51 à 60
7	5 décembre 2018	:	61 à 70
8	8 janvier 2019	:	71 à 80
9	7 février 2019	:	81 à 90
10	8 mars 2019	:	91 à 100
11	8 avril 2019	:	101 à 110
12	10 mai 2019	:	111 à 120

Au 31 décembre 2019, la Société a émis et délivré 60 BSAR intégralement souscrits par Nice & Green à un prix de souscription global de 27 000 euros et a émis et délivré 1 796 799 actions nouvelles sur exercice de 60 BSAR.

A compter de l'annonce de la suspension de l'exécution du programme en décembre 2018 jusqu'à la fin du programme en mai 2019, Theraclion n'a émis aucun nouveau BSAR, ni aucune autre action. Le programme s'est éteint à sa date de fin programmée.

11.AUTRES FONDS PROPRES

Ce poste est composé des **avances remboursables** accordées par des organismes publics : Bpifrance (4 684 K€ hors intérêts courus) , COFACE (235 K€ hors intérêts courus).

Dans le cadre de ses recherches, la société bénéficie et a bénéficié d'avances obtenues, de la part de Bpifrance, pour un montant global de 6,8 millions d'euros.

Ce montant représente la somme de 5 aides versées depuis 2005. Celles restantes à rembourser sont les suivantes :

➢ **Convention Bpifrance, signée le 25 mai 2009 pour 4 684 K€**

Il s'agit d'une avance pour la suite du développement du dispositif dédié au traitement non invasif des nodules de la thyroïde, des parathyroïdes, et des fibroadénomes du sein par la technologie HIFU (High Intensity Focused Ultrasound).

Sur la base des dépenses effectuées à ce jour, le groupe a perçu 692 K€ en 2012, 868 K€ en 2013, 900 K€ en 2014, 1 089 K€ en 2015, 433 K€ en 2016 et 703 K€ en 2019 sous forme d'aides remboursables, soit un total de 4 684 €.

Au 30 juin 2021, le programme est réalisé. Le montant dû à Bpifrance se monte à 4 684 K€ (hors intérêts courus).

Les conditions de retour financier aux profits de la Bpi sont de deux ordres :

- Un remboursement en trésorerie d'un montant maximum de 6 290 K€ dès lors que le chiffre d'affaires cumulé des produits issus du projet financé est de 8 000 K€. L'échéancier de remboursement est de 350 K€ en année n+1, 540 K€ en année n+2, 850 K€ en année n+3, 1 550 K€ en année n+4 et 3 000 K€ en année n+5. Au 31 décembre 2021, ce chiffre d'affaires cumulé est de 1 612 K€. Au 30 juin 2021, le cumul avance remboursable et intérêts courus s'élève à 6 290K€.
- Des royalties de 2% sur le chiffre d'affaires réalisé par les produits issus du projets financé dès lors que le cumul de chiffre d'affaires dépasse 120 M€.

➢ **Avance COFACE, contrat signé en 2015, total reçu de 421 K€**

Avance perçue dans le cadre de la prospection commerciale en Allemagne, Chine, Hong-Kong, Macao et Royaume-Uni.

La période de garantie s'étend du 1er décembre 2014 au 30 novembre 2017 et la période d'amortissement s'étale sur 5 exercices suivant la date de fin de garantie. Le solde d'avance à rembourser s'élève à 235 K€.

12. ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE

Dettes au 30 juin 2021

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit	297	297		
Emprunts obligataires convert.	184 000		184 000	
Emprunts P.G.E.	2 888 329	2 888 329		
Fournisseurs	966 045	966 045		
Dettes fiscales & sociales	958 590	958 590		
Dettes sur immobilisations	680 122	680 122		
Autres dettes	443 664	443 664		
Produits constatés d'avance	298 268	298 268		
Total	**6 419 315**	**6 235 315**	**184 000**	**-**

13. COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF

Détail des charges à payer (en K€) :

	30/06/2021	31/12/2020
Emp. & dettes établ. de crédit		
Intérêts courus sur avances conditionnées	1 627 992	1 564 469
Fournisseurs	211 002	281 779
Dettes fiscales & sociales	669 826	829 098
Autres dettes		
Fournisseurs – Factures non parvenues		
TOTAL GENERAL	**2 508 820**	**2 675 346**

14. PRODUITS D'EXPLOITATION

Après de nombreux mois de confinement et de suspension des traitements médicaux non urgents en raison de la crise sanitaire mondiale, l'activité commerciale de Theraclion a repris. En conséquence, 4 Echopulses dont 3 d'occasion sont vendus contre 0 en 2020 et la vente de services a augmenté de 25%. Au cours du premier semestre 2021, Theraclion SA a réalisé un chiffre d'affaires de 885 K€, soit cinq fois plus qu'en 2020, afin de retrouver le niveau d'activité de la période pré-covid.

En K€	30/06/2021	30/06/2020	**Var. %**
Chiffre d'affaires	885	167	+430%
issu des ventes d'équipements	*659*	*0*	*-NA*
issu de la vente de consommable SONOVEIN®	*74*	*33*	*+1245%*
Issu de la vente de consommable Echopulse®	*58*	*60*	*-3%*
issu de la vente de service	*95*	*74*	*+28%*
Subventions	203	-3	NA
Reprise amortissements et provisions	11	0	NA
Total des produits d'exploitation	**1 100**	**163**	**+575%**

15. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier au 30 juin 2021 s'élève à (185) K€ contre (190) K€ au 31 décembre 2020.
Les principales charges financières sont détaillées ci-après :

Résultat Financier		
	30/06/2021	**31/12/2020**
Produits financiers		
Intérêts et produits assimilés	0	0
Produits nets de cession VMP	0	7 705

Gains de change	10 621	6 458
Reprise s/prov dépr immo fin	57 596	52 765
Total	**68 216**	**66 928**
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	(55 519)	(110 166)
Pertes de change	(126 121)	(16 772)
Intérêts courus sur avances remboursables	(67 860)	(261 337)
Charges nettes cession VMP	(3 712)	(8 166)
Total	**(253 213)**	**(396 442)**
TOTAL Résultat Financier	**(184 996)**	**(329 513)**

16. IMPOT SUR LES BENEFICES

Le Groupe étant déficitaire, il ne supporte pas de charge d'impôt. Le montant comptabilisé en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés est composé du Crédit Impôt Recherche (« CIR »). Le CIR s'élève à 318 K€ au titre du premier semestre 2021 contre 438 K€ au titre de l'exercice 2020.

17. REMUNERATION DES DIRIGEANTS (hors attribution d'instruments de capital)

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une SA à conseil d'administration, le Président du Conseil d'administration, les Directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Les rémunérations des dirigeants de Theraclion comptabilisées en charge au cours du premier semestre 2021, et mentionnées en euros sont les suivantes :

Période du 1er janvier au 30 juin 2021

	Fonction	Rémunération fixe et variable	Honoraires		Jetons de présence	Total
			Comptabilisés	Provisionnés		
Christopher Bodtker	PCA(1)					
David CAUMARTIN	DG	107 140			-	107 140
David Aurégan	DGD	72 355				
Samuel LEVY	Adm		3 264		1 500	4 764
Shawn Langer	Adm					
Mehdi El Glaoui	Adm					
Ari Kellen	Adm					
Renaud Saleur	Adm				-	-

(1) Monsieur Christopher Bôdtker est nommé Président du Conseil d'Administration de Theraclion en remplacement de Monsieur Jean-Yves Burel en date du 28 avril 2020.

18. EFFECTIFS

Les effectifs moyens des exercices sont les suivants :

	30/06/2021	30/06/2020
Cadres	24	24
Employés/Autre	6	1
Total	30	25

a. Signature d'un Accord de Performance Collectif

Au vu de la forte dégradation de l'activité, les représentants des salariés et l'équipe de Direction ont signé en juillet un Accord de Performance Collectif qui prévoit le renoncement à la rémunération variable due au titre de 2020 par les salariés et un apport des investisseurs d'au moins 2 M€. L'accord a rencontré un grand succès auprès des équipes et estdéfinitif avec l'exécution de BSA et la conversion d'OCA pour 3,2 M€ en juin 2021.

III. Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes intermédiaires

Theraclion

Période du 1er janvier au 30 juin 2021

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes intermédiaires

Au Directeur Général,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Theraclion et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires de celle-ci, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes intermédiaires de cette période. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes intermédiaires ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes intermédiaires pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes intermédiaires présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la société, au 30 juin 2021, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 « Principe, règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose les conditions d'application du principe de continuité d'exploitation.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Paris-La Défense, le 20 octobre 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Patrick Cassoux